

SICAV de droit français

PORTEURS D'ESPERANCE

RAPPORT ANNUEL

au 29 décembre 2023

**Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**

Meeschaert Asset Management - 33 Avenue du Maine - 75755 - Paris Cedex 15

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. Caractéristiques de l'OPC | 3 |
| 2. Changements intéressant l'OPC | 6 |
| 3. Rapport de gestion | 10 |
| 4. Informations réglementaires | 15 |
| 5. Certification du Commissaire aux Comptes | 22 |
| 6. Comptes de l'exercice | 28 |
| 7. Annexe (s) | 60 |
| Caractéristiques de l'OPC (suite) | 61 |
| Information SFDR | 91 |

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Porteurs d'Espérance - Action IL (ISIN : FR001400AU40)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Nom de l'initiateur : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.meeschaert-am.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/11/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Porteurs d'Espérance (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 05 avril 2018 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PORTEURS D'ESPÉRANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financiers. L'application de critères extrafinanciers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert AM utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de ISS ESG, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son process de gestion. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique.

L'univers de départ Obligations est constitué d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés par Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à

un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600 le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européenne encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal ou la bioéthique. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés des indices.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les

collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 70% ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index + 30% Euro Stoxx NTR

Affectation des revenus : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.meeschaert-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|----------------------|--|------------------------------|--|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 5 960 € | 6 930 € |
| | Rendement annuel moyen | -40.39% | -11.51% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 870 € | 9 380 € |
| | Rendement annuel moyen | -11.33% | -2.10% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 250 € | 10 460 € |
| | Rendement annuel moyen | 2.53% | 1.51% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 11 360 € | 11 480 € |
| | Rendement annuel moyen | 13.60% | 4.71% |

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre mars 2019 et mars 2022 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|--|---------------------------|--|
| Coûts totaux | 127 € | 403 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1.27% | 1.29% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.80% avant déduction des coûts et de 1.51% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0 Euro |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 Euro |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.11% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 111 Euro |
| Coûts de transaction | 0.16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 16 Euro |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 Euro |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/funds/porteurs-d-esperance/shares/FR001400AU40>. Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 8. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/demarche>. **Modalités de partage** : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement au fonds de dotation "Lourdes United", 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'associé. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org. Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Intégration de gates
- Délégation "poche Actions-titres vifs" à Mandarine Gestion

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

- Fusion absorption de la société de gestion Meeschaert Asset Management par la société de gestion Mandarine Gestion.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition du Conseil d'administration et rappel des dates d'expiration des mandats

Nous vous rappelons la composition du Conseil et les dates d'échéance des mandats à la clôture de l'exercice fin décembre 2023 dans le tableau ci-dessous :

| QUALITE | NOM | DATE ECHEANCE MANDAT (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en...) |
|---|---|---|
| Président Directeur Général et Administrateur | GUYOT D'ASNIÈRES DE SALINS Antoine | Décembre 2028 |
| Administrateur | FINANCIERE MEESCHAERT FM représenté par Monsieur Maxime VERMESSE | Décembre 2028 |
| Administrateur | COUSIN Bruno | Décembre 2028 |
| Administrateur | JACLOT François | Décembre 2028 |
| Administrateur | MOUTTET Michel | Décembre 2028 |
| Administrateur | DE VULPIAN Guillaume | Décembre 2028 |
| Commissaire aux comptes | PriceWaterhouseCoopers Audit, représentée par Monsieur Frédéric SELLAM. | Décembre 2024 |

Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice (article L225-37-4 du Code de commerce)

Vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute autre société par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos :

| Nom | Mandats et Fonctions au 31 décembre 2023 | |
|---|---|--------------------------|
| Antoine DE SALINS | <ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE - Directeur associé d' I CARE & CONSULT - Président de SPERARE - Administrateur de la SICAV ECHIQUIER POSITIVE IMPACT | |
| François JACLOT | - Administrateur de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE | |
| FINANCIERE MEESCHAERT SA représentée par Monsieur Maxime VERMESSE | - Administrateur de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE | |
| Bruno COUSIN | SICAV PORTEURS D'ESPERANCE | Administrateur |
| <u>SCI DIOCESAINES :</u> | | |
| SCI du 8 Ville l'Evêque | | Cogérant |
| SCI du 19 Arcole | | Cogérant |
| SCI Bagneux-Marronniers | | Cogérant |
| SCI Logaurome | | Cogérant |
| SCI du 18 Nollet | | Cogérant |
| SCI du 64 bis Pointcaré | | Cogérant |
| SCI du 4 Vavin | | Cogérant |
| SCI Varenne-Falguière | | Cogérant |
| SCI du 7 Saint-Vincent | | Cogérant |
| SCI du 26 Général Foy | | Cogérant |
| SCI du 110 Vaugirard | | Cogérant |
| <u>Autres SCI :</u> | | |
| SOCIETE CIVILE de PARTICIPATIONS AUDIOVISUELLES – SCPA | | Gérant |
| <u>Associations :</u> | | |
| Association Immobilière DU DIOCESE de PARIS – AIDP | | Administrateur-Trésorier |
| ACEA SAINTE CLOTILDE | | Administrateur-Trésorier |
| MAISON de RETRAITE MARIE-THERESE | | Administrateur-Trésorier |
| MUSIQUE SACREE NOTRE-DAME | | Administrateur |
| RESIDENCE CHATEAUBRIAND | | Administrateur-Président |

| | | |
|----------------------|---|--------------------------|
| | SERVICE d'ENTRAIDE des PRETRES – SEP | Administrateur-Trésorier |
| | ASSOCIATION de GESTION de la MAISON EPISCOPALE – AGME | Administrateur-Trésorier |
| | GRAIN D'ESPOIR | Administrateur |
| | CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION RELIGIEUSE – CIDR | Administrateur-Trésorier |
| | MISSION DES ETUDIANTS CATHOLIQUES ILE DE FRANCE – MECI | Administrateur-Trésorier |
| | JOURNAL de PARIS NOTRE DAME | Administrateur-Trésorier |
| | Les AMIS de MARIE-THERESE | Administrateur-Trésorier |
| | ASSOCIATION CULTURE RENCONTRE JEUNESSE – ACRJ | Administrateur-Trésorier |
| | Le FIGUIER | Administrateur-Trésorier |
| | Maison d'ANANIE | Administrateur-Trésorier |
| | MAURICE de SULLY | Administrateur-Trésorier |
| | Service des Aumôneries des Hopitaux de Paris - SAHP | Administrateur-Trésorier |
| | Association Revoir Notre-Dame de Paris | Administrateur-Trésorier |
| | ASSOCIATION MAISON BAKHITA | Administrateur |
| | Association LES LUEURS | Administrateur-Trésorier |
| | Fondations : | |
| | BERCEAUX du SOUVENIR | Administrateur |
| | SAS | |
| | IBC | Président |
| MOUTTET Michel | <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE - Administrateur de la SICAV SEXTANT | |
| DE VULPIAN Guillaume | <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la SICAV PORTEURS D'ESPERANC - Directeur Général de la SICAV SANCTUAIRE DE LOURDES | |

A. Environnement économique et boursier sur l'exercice

- **Janvier 2023**

Aux États-Unis, les statistiques ont confirmé le ralentissement de l'inflation accompagné d'une contraction plus forte que prévue des indicateurs ISM d'activité économique. En parallèle, les publications microéconomiques ont montré un ralentissement de la croissance des bénéfices par action des entreprises. Pour autant, la croissance du PIB au 4^{ème} trimestre a été légèrement meilleure qu'attendu (+2,9% en glissement trimestriel annualisé), soutenue par une consommation robuste.

En zone euro, la douceur de l'hiver a permis de limiter la consommation d'énergie et d'éviter des coupures de gaz qui a vu son prix baisser de 30%. En parallèle, l'inflation globale a ralenti en passant de 10% en novembre à 9,2% en décembre alors que l'inflation cœur a progressé à 5,2% contre 5% en novembre. Par ailleurs, l'activité économique a mieux résisté qu'attendu, avec des indicateurs PMI globalement supérieurs aux anticipations, ce qui a contribué au regain d'optimisme des investisseurs.

Enfin, en Chine, l'activité s'est redressée après un début de mois difficile. Les chiffres de croissance de 4^{ème} trimestre se sont révélés meilleurs qu'attendu, même si le PIB est resté stable.

Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis ont progressé respectivement de 5,31% et 9,88% au cours du mois de janvier.

- **Février 2023**

Aux États-Unis, la Fed a profité de sa première réunion de l'année pour augmenter les taux directeurs de 25 bps, à 4,75%. Cependant, le Président Powell a adopté un ton plus accommodant indiquant que la désinflation était enclenchée. Cependant, par la suite, les indices PMI ont montré la robustesse de l'économie américaine, tandis que les indicateurs d'inflation ont confirmé que les tensions sur les prix étaient toujours bien présentes.

En zone euro, La BCE a remonté son principal taux directeur de 50 bps à 2,5% et a quasiment officialisé une nouvelle hausse de 50 bps lors de la réunion de mars. L'inflation est, en effet, restée loin de la cible des 2%, ce qui a fait naître des dissensions au conseil de la BCE, notamment entre les pays endettés et les pays plus frugaux.

Par ailleurs, le conflit en Ukraine est revenu sur le devant de la scène, un an après l'entrée des troupes russes en Ukraine. À fin février, rien ne permettait d'espérer un règlement rapide du conflit.

Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a reculé de 0,53% au cours du mois de janvier, tiré à la baisse par les marchés émergents qui ont chuté de 4,20%. Faisant presque figure d'exception, l'indice Euro Stoxx 50 a quant à lui, progressé de 1,90%. Par ailleurs, sur l'obligataire, les indices européens ont globalement affiché des performances négatives.

- **Mars 2023**

Le mois de mars a été marqué par un regain de tensions dans le monde bancaire. Aux États-Unis, la volonté de la Fed de resserrer sa politique monétaire en envisageant des hausses de taux supplémentaires a été contrariée par la faillite de Silicon Valley Bank. Une semaine plus tard, la banque Credit Suisse s'est également trouvée sous le feu des projecteurs et les autorités suisses ont œuvré rapidement en faveur d'une acquisition par sa concurrente UBS. Ces éléments ont ébranlé la confiance des investisseurs, entraînant un mouvement d'aversion au risque qui s'est traduit par une baisse ponctuelle des actifs risqués et des taux d'intérêt.

En Europe, l'activité économique est restée dynamique mais avec une inflation trop élevée au regard de la cible de la BCE. Cette dernière a donc relevé ses taux de 50 bps comme prévu.

En Chine, l'objectif de croissance pour 2023 a été fixé à 5% durant la session parlementaire annuelle du Parti Communiste. En parallèle, l'activité économique est restée bien orientée, avec notamment un secteur des services dynamique, alors que l'inflation est restée contenue.

Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis ont progressé respectivement de 0,62% et 1,95% au cours du mois. Cependant, les indices des valeurs moyennes européennes et des matières premières ont reculé d'environ 3% et l'indice des banques européennes a chuté de plus de 13%.

- **Avril 2023**

Aux États-Unis et en Europe, le ralentissement économique dans l'industrie a commencé et la banque centrale américaine devrait terminer prochainement ses relèvements de taux directeurs au fur et à mesure que l'inflation continue à se replier. À contre-courant, l'économie chinoise a réaccélééré, surtout dans le secteur des services.

Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a fléchi de 0,18% au cours du mois. En termes géographiques, les actions de la zone euro se sont une nouvelle fois bien comportées alors que les actions des pays émergents ont reculé.

- **Mai 2023**

Aux États-Unis, le mois de mai a été marqué par les négociations tendues entre Démocrates et Républicains au sujet du plafond de la dette qui ont entraîné un regain de volatilité sur les taux et les actions. En parallèle, la Fed a remonté ses taux directeurs de 25 bps et a préparé le marché à une pause en considérant que le niveau élevé des taux et la crise dans les banques régionales devraient suffire à freiner l'économie et l'inflation. En Europe, la BCE a elle aussi remonté ses taux de 25 bps, mais dans la perspective de poursuivre ce mouvement dans l'été. L'Allemagne est entrée en récession et la Chine a déçu sur ses perspectives de reprise économique avec des difficultés persistantes dans le secteur manufacturier. Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a progressé de 2,45% au cours du mois, alors que l'indice Eurostoxx 50 s'est replié de 2,21%.

- **Juin 2023**

Aux États-Unis, l'économie américaine s'est maintenue sur une trajectoire très robuste, ce qui a amené la Banque Centrale à prévoir encore deux hausses de ses taux directeurs. En zone euro, même si les indicateurs d'activité ont été en repli, la BCE a poursuivi son resserrement monétaire avec une hausse de 25 bps et d'autres à suivre. Parmi les principales autres banques centrales, celles du Canada et d'Angleterre ont également relevé leurs taux directeurs en juin, alors que la politique monétaire chinoise pourrait s'assouplir en raison d'une faiblesse de la demande intérieure et d'une inflation quasiment inexistante.

Dans ce contexte économique où la perspective d'une récession globale s'est éloignée, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a progressé de 3,39% au cours du mois.

- **Juillet 2023**

Les dernières publications ont montré un ralentissement plus fort qu'attendu de l'inflation et un début d'impact du resserrement monétaire sur le crédit. Aux États-Unis, l'économie est néanmoins restée robuste malgré la contraction du crédit et de la consommation. En parallèle, les prix des matières premières ont légèrement rebondi dans un contexte de réduction de production de l'OPEP, de rebond de la demande en Chine et de pressions russes sur le transit du blé ukrainien. Dans cet environnement, la Fed et la BCE ont monté leurs taux directeurs de 25 bps et ont insisté sur l'importance des données futures pour déterminer la nécessité de remonter les taux.

Au cours du mois, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a progressé de 2,28%.

- **Août 2023**

Aux États-Unis, l'économie s'est montrée relativement résiliente, faisant craindre un durcissement supplémentaire de la Fed. Les taux obligataires se sont tendus, d'autant plus que l'agence Fitch avait dégradé la note de crédit en début de mois. Lors de la conférence de Jackson Hole, J.Powell a rappelé que l'inflation demeurerait trop forte et qu'il suivrait particulièrement les prochaines publications macroéconomiques.

En Europe, les indicateurs PMI ont montré un décrochage de la croissance, notamment dans le secteur manufacturier, tandis que l'inflation restait élevée à 5,3% sur un an. À contrecourant, la Chine a connu une entrée en déflation et des difficultés dans le secteur immobilier qui ont conduit la Banque Centrale à baisser ses taux directeurs.

Au cours du mois, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis s'est effrité de 1,25% et l'indice Eurostoxx 50 a chuté de 3,84%.

- **Septembre 2023**

Aux États-Unis, l'économie s'est montrée relativement résiliente, faisant craindre un durcissement supplémentaire de la Fed. Les taux obligataires se sont tendus, d'autant plus que l'agence Fitch avait dégradé la note de crédit en début de mois. Lors de la conférence de Jackson Hole, J. Powell a rappelé que l'inflation demeurerait trop forte et qu'il suivrait particulièrement les prochaines publications macroéconomiques.

En Europe, les indicateurs PMI ont montré un décrochage de la croissance, notamment dans le secteur manufacturier, tandis que l'inflation restait élevée à 5,3% sur un an. À contrecourant, la Chine a connu une entrée en déflation et des difficultés dans le secteur immobilier qui ont conduit la Banque Centrale à baisser ses taux directeurs.

Au cours du mois, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis s'est effrité de 1,25% et l'indice Eurostoxx 50 a chuté de 3,84%.

- **Octobre 2023**

L'actualité géopolitique du mois s'est concentrée sur le Moyen-Orient avec un regain de tensions à la suite des attaques du Hamas contre Israël. Au niveau économique, l'inflation en zone euro est passée sous les 3%, bénéficiant d'un effet de base favorable des prix de l'énergie, tandis que le PIB s'est contracté au 3ème trimestre. Ces éléments ont permis à la banque centrale de maintenir ses taux directeurs inchangés. Aux États-Unis, l'inflation est restée stable avec une dynamique économique toujours soutenue, bénéficiant de la croissance de la consommation des ménages. Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis sont en recul sur le mois avec une chute de 2,65% pour l'indice EuroStoxx 50, de 2,85% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros et de 3,86% pour l'indice des pays émergents.

- **Novembre 2023**

Les statistiques du mois de novembre ont mis en évidence le ralentissement économique aux États-Unis tant attendu, avec notamment un marché de l'emploi qui a fléchi et une inflation inférieure aux attentes. Cette configuration a permis aux investisseurs de considérer que les banques centrales avaient terminé leur cycle de hausse des taux directeurs, ce qui a permis une détente sur les taux d'intérêt à long terme. Par ailleurs, l'absence d'embrasement du conflit israélo-palestinien et les hésitations de l'OPEP ont permis aux prix du pétrole de se détendre. Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis sont en nette progression avec des hausses de 5,82% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros, 8,04% pour l'indice Euro Stoxx 50 et 4,88% pour l'indice des pays émergents.

- **Décembre 2023**

Aux US, le marché de l'emploi est resté robuste et l'inflation a légèrement rebondi en novembre. Cependant, avec désormais 3 baisses de taux anticipées par la Fed en 2024, les investisseurs ont ramené le taux 10 ans américain sous les 4% contre 5% atteint en octobre. En Europe, la BCE s'est montrée plus prudente que la Fed sur une éventuelle baisse rapide des taux d'intérêt, en maintenant l'idée d'un plateau et d'une réduction de la taille de son bilan. Au Japon, la BoJ a laissé sa politique monétaire inchangée afin de bien s'assurer du retour de l'inflation sur son objectif de 2%.

Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis ont progressé de 3,52% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros, 3,21% pour l'indice EuroStoxx 50 et 2,28% pour l'indice des pays émergents

B. Politique de gestion

Au cours de l'exercice 2023, nous avons adapté le portefeuille au nouvel environnement de marché à savoir plus d'inflation et plus d'incertitude sur la croissance. Concernant les actions, devant les nombreuses sources de volatilité, nous avons privilégié une approche prudente en étant majoritairement sous-pondéré tout au long de l'année comparativement à l'indice de référence.

Pour autant cela ne nous a pas empêchés d'intervenir sur les marchés hors zone euro, avec notamment une position sur les États-Unis et l'Asie. La désynchronisation des cycles monétaires offre des opportunités sur l'ensemble du globe. Au 31 décembre 2023, les actions représentaient 26% de l'actif net. A cette date, nous n'étions plus exposés à l'Asie et nos investissements aux États-Unis représentaient un peu plus de 1% du portefeuille.

S'agissant des obligations, nous avons tout au long de l'année remonté la qualité (le rating) des émetteurs investis. Nous avons réduit notre exposition aux émetteurs High Yield.

La hausse des taux d'intérêt nous permet de trouver des opportunités présentant un couple rendement/risque solide et attractif dans l'univers des obligations les mieux notées. Au cours de l'année nous avons aussi réhaussé le coupon moyen des obligations investies, notamment en participant à des opérations sur le marché primaire.

Au cours de l'été, suite à la hausse des rendements obligataires, nous avons légèrement allongé la durée du portefeuille afin de profiter d'une éventuelle baisse des taux d'intérêt, notamment en cas de ralentissement économique, voire de récession, à venir.

C. Perspectives Economiques

• Perspectives globales

Le cycle de marché actuel s'inscrit dans le sillage des montants importants de crédits distribués et liquidités accumulées à la suite de la crise du Covid. La forte demande de consommateurs, et les fortes tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont entraîné des goulets d'étranglement, générant in fine une hausse des prix.

Par la suite, le conflit russo-ukrainien a exacerbé et contribué à renchérir le cours des matières premières, et des produits issus de l'agriculture. L'ensemble de ces éléments ont exacerbé les tensions inflationnistes. Face à ce constat les banques centrales partout dans le monde ont fortement remonté leur taux d'intérêt pour ralentir l'activité économique.

De tels hausses de taux peuvent parfois déstabiliser des pans de l'économie à l'image de la crise des banques régionales américaines en Mars 2023, où à l'image du secteur immobilier qui souffre depuis de long mois maintenant. Habituellement, tous ces éléments entraînent une récession, mais pas dans ce cycle si particulier. En effet, les consommateurs ont puisé dans l'épargne accumulée durant la crise du covid pour maintenir voire augmenter leurs dépenses. Si certains pays ont connu une récession en 2023 comme l'Allemagne, elle n'a pas été généralisée. Les Etats-Unis ont maintenu un taux de croissance élevé. Certains diront même que la récession la plus attendue de l'histoire n'est pas arrivée.

Au cours du troisième et surtout du quatrième trimestre, les chiffres d'inflation ont validé les effets des politiques monétaires. Les banques centrales ont passé le pic d'inflation et elles maîtrisent mieux la trajectoire des prix.

Pour l'année 2024, les principales banques centrales devraient pouvoir procéder à des baisses de taux. Néanmoins, elles ne prendront pas le risque d'aller trop vite, car des tensions inflationnistes subsistent. En effet les différents marchés du travail restent tendus. Par ailleurs les diverses tensions géopolitiques sont aussi des sources de tensions sur les chaînes d'approvisionnement et donc sur les prix (conflits russo-ukrainien et au moyen orient, ou tensions Chine-Taiwan).

L'année 2024, est aussi une année électorale dans de nombreux pays, et il est fort à parier que les efforts sur les déficits attendront les prochaines mandatures. Cela maintiendra une forme de complaisance budgétaire entraînant un surcroît d'activité, mais aussi un surcroît d'émission de papier pour les gouvernements, tirant les taux vers le haut.

Enfin s'agissant de la micro-économie, les entreprises font face à de nombreux défis comme adapter leurs appareils de production à la transition écologique, accroître la productivité avec l'intelligence artificielle, mais aussi maintenir les circuits d'approvisionnement au gré des conflits.

Nous pensons que l'année sera marquée par une alternance entre des « cycles économiques de courte durée », avec d'un côté un dynamisme économique tiré par un marché du travail résilient et les investissements, qui entrainera des pressions sur les prix, qui se traduiront par un regain de tension sur les taux. De l'autre côté, les tensions sur les taux se matérialisent par des tensions sur le financement des entreprises, et donc sur les marges de celles-ci, ainsi qu'à terme sur le pouvoir d'achat des ménages. Ces ralentissements conjoncturels devant alors se traduire par des baisses des taux d'intérêt.

Sur le plus long terme, nous avons la conviction qu'au cours de ce nouveau cycle économique démarré post-covid, l'inflation sera plus élevée que précédemment, en raison des besoins en investissement pour la transition et la relocalisation, mais aussi en raison de tension sur le marché du travail. La prise en compte par les banques centrales de ce nouvel état de l'inflation à long terme, potentiellement au-dessus de leur cible à 2%, impactera leur future politique monétaire. Le temps de cette prise en compte reste encore aujourd'hui incertain, et amènera lui aussi encore de la volatilité sur les taux de marché au cours de 2024.

• Perspectives sur les actions

A ce stade, hors choc exogène ou géopolitique, nous ne voyons pas de catalyseurs à un effondrement des marchés. Notre analyse actuelle nous conduit donc à ne pas prendre trop de risques avant une éventuelle récession (légère) et à diversifier notre exposition entre l'Europe et les Etats-Unis.

- **Perspectives sur les obligations**

Les publications macroéconomiques traduisent les effets du resserrement monétaire, le ralentissement de l'inflation nous laisse envisager la fin du cycle de resserrement des Banques Centrales. Nous estimons que les taux longs sont désormais correctement valorisés et devraient rester globalement proches des niveaux actuels.

Sur les obligations d'entreprises, nous sommes constructifs tout en privilégiant les entreprises les mieux notées (*Investment grade*). Même si nous avons un peu allongé la durée globale du fonds, nous favorisons les échéances assez courtes du fait de leur meilleure visibilité et d'une courbe des taux assez plate. Cependant, nous restons vigilants sur les risques de défaut qui augmenteraient nettement en cas de récession.

Performance Annuelle

Sur l'année 2023, les performances des différentes parts de la SICAV s'établissent à :

| | |
|---------------------------|--------|
| PORTEURS D'ESPERANCE C : | 9,59% |
| PORTEURS D'ESPERANCE D : | 9,59% |
| PORTEURS D'ESPERANCE I : | 10,00% |
| PORTEURS D'ESPERANCE F : | 10,41% |
| PORTEURS D'ESPERANCE K : | 9,59% |
| PORTEURS D'ESPERANCE R : | 9,59% |
| PORTEURS D'ESPERANCE J : | 10,00% |
| PORTEURS D'ESPERANCE IL : | 10,00% |
| PORTEURS D'ESPERANCE CL : | 9,59% |
| PORTEURS D'ESPERANCE DL : | 9,59% |

L'indice de référence pour ces 4 parts, composé 70% ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index + 30% Euro Stoxx, réalise une performance de +9.70% sur cette même période.

Le fonds, labellisé ISR et classifié SFDR 8, a par ailleurs intégré les critères extra-financiers à sa gestion tout au long de l'année. Cette intégration lui permet, notamment, d'afficher une intensité carbone, ainsi qu'un niveau d'exposition aux controverses tout deux inférieurs à cet indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres | Mouvements ("Devise de comptabilité") | |
|------------------------------------|---------------------------------------|--------------|
| | Acquisitions | Cessions |
| FREN REP PRES ZCP 13-04-23 | 1 991 261,96 | 2 000 000,00 |
| FREN REP PRES ZCP 24-05-23 | 1 990 416,58 | 2 000 000,00 |
| FRAN TREA BILL BTF ZCP 11-05-23 | 1 988 880,06 | 2 000 000,00 |
| 0473820FRENCH R ZCP 230823 | 1 978 103,06 | 1 994 649,67 |
| FRANCE TREASURY BILL ZCP 010223 | | 2 999 579,43 |
| FRANCE TREASURY BILL ZCP 260723 | 1 485 606,13 | 1 497 059,21 |
| FRANCE TREASURY BILL ZCP 150223 | | 2 000 000,00 |
| FRENCH REPUBLIC ZCP 20-09-23 | 989 630,05 | 994 018,50 |
| SOCIETE NATLE SNCF 3.375% 25-05-33 | 959 710,00 | 984 170,00 |
| CA 4.0% 12-10-26 EMTN | 895 430,80 | 895 572,00 |

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 960 540,00

- o Change à terme :
- o Future : 960 540,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
| | |

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p> | |
| <p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p> | |

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels | Montant en devise du portefeuille |
|--|-----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p> | |

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1^{er} janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

POLITIQUE DES DROITS DE VOTE

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion Tour Maine Montparnasse - 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site : www.meeschaert-am.com

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 1 412 123,06 euros d'OPC du groupe MEESCHAERT. Le détail des positions est mentionné dans l'annexe des états financiers.

CRITERES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, La politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM (<https://meeschaert-am.com/>)

AUTRES EMPREINTES

Pour poursuivre sa démarche de mesure de l'impact, Meeschaert Asset Management a élaboré en 2018 une méthodologie pour évaluer l'empreinte sociale de ses portefeuilles.

De grands axes méthodologiques ont été définis :

- Une cartographie – sectorielle et géographique - de l'exposition du portefeuille aux risques sociaux permet, au préalable, d'apporter un réel éclairage sur les thématiques les plus pertinentes,
- Une classification sectorielle reflétant les caractéristiques sociales de chaque activité est indispensable. La comparaison doit s'effectuer sur une base homogène, qui reflète la réalité industrielle et sociale d'une activité et non la construction de nomenclatures boursières, afin d'évaluer les performances sociales de façon cohérente,

- Des indicateurs, comparés à des référentiels adaptés, ont ainsi été conçus sur les thématiques suivantes : accidentologie, rotation du personnel, absentéisme, intégration de personnes en situation de handicap, parité managériale, niveau de controverses sociales, contribution aux Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations-Unies.

Cette méthodologie se doit d'être transparente : une note de synthèse publiée par Meeschaert Asset Management détaille toutes les étapes de conception des indicateurs, ainsi que les obstacles et perspectives de développement.

La dernière empreinte sociale de Porteurs d'Espérance est consultable sur le site ISR de Meeschaert asset Management : www.meeschaert-am.com

OBTENTION DU LABEL ISR

L'audit pour l'obtention du label ISR a été réalisé en 2022 et le label ISR a été obtenu en janvier 2023.

Le label ISR, pour l'Investissement Socialement Responsable, a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, pour inciter les fonds d'investissement à aller au-delà des considérations financières en intégrant les préoccupations environnementales et sociales dans la stratégie d'investissement. Il s'agit d'un label ESG, accordé aux fonds qui ont une méthodologie de construction et gestion du portefeuille axée sur ces trois piliers : l'environnement, le social et la bonne gouvernance. L'obligation de se fixer et avoir un suivi des objectifs ESG pour les fonds labellisés garantit un investissement conscient de son impact.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

La SICAV est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 56.5 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport ;

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PART DES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLE A REFACTION DE 40%

| | Non Eligible | Eligible | Montant Unitaire Total à distribuer |
|------------------|--------------|----------|-------------------------------------|
| Action D | 12,99 | 3,81 | 16,80 |
| Action DL | 13,62 | 4,15 | 17,77 |
| Action R | 13,43 | 3,94 | 17,37 |

POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents règlementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

Eléments quantitatifs :

L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

Eléments qualitatifs :

Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :

- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle interne, risques/conformité, Marketing, Commercial/Développement et Middle Office ;
- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée. Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

- Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire en février de l'année N+1.

- Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :
 - Paiement immédiat : Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro, sera versée en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro ;
 - Paiement différé : En application des exigences réglementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2023 les montants suivants :

A. Rémunérations Fixes :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| - Montant total brut : | 3 695 400 € |
| - Nombre de bénéficiaires : | 43 |

Rémunérations variables discrétionnaires :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| - Montant total brut : | 1 178 000 € |
| - Nombre de bénéficiaires : | 43 |

B. Rémunérations des preneurs de risques

Meeschaert Asset Management a versé, au titre de l'exercice 2023, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Meeschaert AM ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

C. Rémunérations Fixes des preneurs de risques :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| - Montant total brut : | 2 252 760 € |
| - Nombre de bénéficiaires : | 21 |

Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| - Montant total brut : | 954 200 € |
| - Nombre de bénéficiaires : | 20 |

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 28/12/2023.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Meeschaert Asset Management
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Ou par mail à l'adresse suivante :
contact-mam@meeschaert.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

PORTEURS D'ESPERANCE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable PORTEURS D'ESPERANCE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



PORTEURS D'ESPERANCE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

2024.04.18 15:21:08 +0200





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 29 décembre 2023**

PORTEURS D'ESPERANCE

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Tour Maine Montparnasse

33 avenue du Maine

75755 PARIS Cedex 15

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Amaury Couplez

2024.04.18 15:21:04 +0200

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|----------------------|----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | | |
| DÉPÔTS | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 39 897 835,04 | 36 282 140,43 |
| Actions et valeurs assimilées | 10 135 002,54 | 8 628 604,59 |
| Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé | 10 135 002,54 | 8 628 604,59 |
| Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 28 334 679,44 | 19 139 437,59 |
| Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé | 28 334 679,44 | 19 139 437,59 |
| Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé | | |
| Titres de créances | | 4 993 637,24 |
| Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé | | 4 993 637,24 |
| Titres de créances négo­cia­bles | | 4 993 637,24 |
| Autres titres de créances | | |
| Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé | | |
| Organismes de placement collectif | 1 412 123,06 | 3 467 206,01 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 1 412 123,06 | 3 467 206,01 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | | |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | | |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | | |
| Autres organismes non européens | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres donnés en pension | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | 16 030,00 | 53 255,00 |
| Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé | 16 030,00 | 53 255,00 |
| Autres opérations | | |
| Autres instruments financiers | | |
| CRÉANCES | 22 603,40 | 1 027 985,26 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 22 603,40 | 1 027 985,26 |
| COMPTES FINANCIERS | 1 012 994,38 | 1 231 139,55 |
| Liquidités | 1 012 994,38 | 1 231 139,55 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 40 933 432,82 | 38 541 265,24 |

PASSIF

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 41 339 668,59 | 37 584 998,30 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 17 682,84 | 21 068,38 |
| Report à nouveau (a) | 7,67 | 47,16 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -1 264 851,12 | -515 013,09 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 798 289,69 | 380 567,95 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 40 890 797,67 | 37 471 668,70 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 16 030,00 | 42 400,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | |
| Opérations temporaires sur titres | | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Autres opérations temporaires | | |
| Instruments financiers à terme | 16 030,00 | 42 400,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 16 030,00 | 42 400,00 |
| Autres opérations | | |
| DETTES | 26 605,15 | 1 027 196,54 |
| Opérations de change à terme de devises | | |
| Autres | 26 605,15 | 1 027 196,54 |
| COMPTES FINANCIERS | | |
| Concours bancaires courants | | |
| Emprunts | | |
| TOTAL DU PASSIF | 40 933 432,82 | 38 541 265,24 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| FGBL BUND 10A 0323 | | 664 650,00 |
| EURO BUND 0324 | 960 540,00 | |
| Options | | |
| DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400 | | 114 908,75 |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------------|-------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 19 330,50 | 3 830,69 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 153 708,97 | 215 650,80 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 874 419,59 | 418 215,54 |
| Produits sur titres de créances | 68 744,90 | 21 659,58 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Produits sur instruments financiers à terme | | |
| Autres produits financiers | | |
| TOTAL (1) | 1 116 203,96 | 659 356,61 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | | |
| Charges sur instruments financiers à terme | | |
| Charges sur dettes financières | 3 012,02 | 9 010,62 |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL (2) | 3 012,02 | 9 010,62 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 1 113 191,94 | 650 345,99 |
| Autres produits (3) | | |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 309 696,81 | 278 557,93 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 803 495,13 | 371 788,06 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -5 205,44 | 8 779,89 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | | |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 798 289,69 | 380 567,95 |

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif déduction faite des parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société Meeschaert Asset Management :

FR0013402104 - Action PORTEURS D'ESPERANCE R : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.
 FR0013314895 - Action PORTEURS D'ESPERANCE D : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.
 FR0013402096 - Action PORTEURS D'ESPERANCE K : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.
 FR0013402112 - Action PORTEURS D'ESPERANCE J : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
 FR0013314804 - Action PORTEURS D'ESPERANCE F : Taux de frais maximum de 0,40% TTC.
 FR0013314812 - Action PORTEURS D'ESPERANCE I : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
 FR0013314903 - Action PORTEURS D'ESPERANCE C : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.
 FR001400AU40 - Action PORTEURS D'ESPERANCE IL : Taux de frais maximum de 0,80% TTC.
 FR001400AU57 - Action PORTEURS D'ESPERANCE CL : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.
 FR001400AU65 - Action PORTEURS D'ESPERANCE DL : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
 Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Action(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--------------------------------|------------------------------------|--|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE C | Capitalisation | Capitalisation |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE CL | Capitalisation | Capitalisation |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE D | Distribution | Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la SICAV |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE DL | Distribution | Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la SICAV |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE F | Capitalisation | Capitalisation |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE I | Capitalisation | Capitalisation |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE IL | Capitalisation | Capitalisation |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE J | Capitalisation | Capitalisation |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE K | Capitalisation | Capitalisation |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE R | Distribution | Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la SICAV |

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 37 471 668,70 | 34 127 694,76 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 775 276,61 | 13 705 312,44 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -1 032 208,48 | -5 181 017,44 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 1 440 434,99 | 265 654,26 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -2 667 595,84 | -1 006 341,19 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 67 130,00 | 282 980,56 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | -53 707,87 | -16 076,01 |
| Frais de transactions | -60 241,13 | -9 157,49 |
| Différences de change | -416,13 | |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 4 241 575,54 | -5 053 433,50 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | 2 689 193,80 | -1 552 381,74 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | 1 552 381,74 | -3 501 051,76 |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | -52 489,00 | 25 659,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | -16 030,00 | 36 459,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | -36 459,00 | -10 800,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | -3 450,00 | -17 368,96 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | -38 674,85 | -24 025,79 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 803 495,13 | 371 788,06 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | | |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | | |
| Autres éléments | | |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 40 890 797,67 | 37 471 668,70 |

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|----------------------|--------------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 27 363 962,44 | 66,92 |
| Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 970 717,00 | 2,37 |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 28 334 679,44 | 69,29 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | | |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Taux | 960 540,00 | 2,35 |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 960 540,00 | 2,35 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | | |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|---------------|-------|---------------|---|----------------|------|--------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 27 363 962,44 | 66,92 | | | 970 717,00 | 2,37 | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | 1 012 994,38 | 2,48 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 960 540,00 | 2,35 | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|--------------|------|-----------------|---|--------------|------|--------------|-------|---------------|-------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | 3 235 231,04 | 7,91 | 9 588 343,31 | 23,45 | 15 511 105,09 | 37,93 |
| Titres de créances | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | 1 012 994,38 | 2,48 | | | | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | | 960 540,00 | 2,35 |
| Autres opérations | | | | | | | | | | |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 GBP | | Devise 2 USD | | Devise 3 NOK | | Devise N AUTRE(S) | |
|--|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|---|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 528 056,71 | 1,29 | | | 512 710,75 | 1,25 | | |
| Obligations et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Titres de créances | | | | | | | | |
| OPC | | | 521 447,96 | 1,28 | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Créances | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | 557,88 | | | | | |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | | | | | | | | |
| Dettes | | | | | | | | |
| Comptes financiers | | | | | | | | |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | | | | | | | | |
| Autres opérations | | | | | | | | |

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 29/12/2023 |
|---------------------------------|-------------------------------|------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Dépôts de garantie en espèces | 22 603,40 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 22 603,40 |
| DETTES | | |
| | Frais de gestion fixe | 26 605,15 |
| TOTAL DES DETTES | | 26 605,15 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -4 001,75 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En action | En montant |
|--|-----------|-------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE C | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 258,328 | 264 604,44 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -868,444 | -877 446,17 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -610,116 | -612 841,73 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 7 785,241 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE CL | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | | |
| Actions rachetées durant l'exercice | | |
| Solde net des souscriptions/rachats | | |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 1,000 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE D | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 58,807 | 59 729,65 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -30,000 | -29 237,40 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 28,807 | 30 492,25 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 5 179,069 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE DL | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | | |
| Actions rachetées durant l'exercice | | |
| Solde net des souscriptions/rachats | | |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 1,000 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE F | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | | |
| Actions rachetées durant l'exercice | | |
| Solde net des souscriptions/rachats | | |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 923,698 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE I | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | 44,707 | 450 942,52 |
| Actions rachetées durant l'exercice | -9,699 | -99 130,12 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 35,008 | 351 812,40 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 556,525 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE IL | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | | |
| Actions rachetées durant l'exercice | | |
| Solde net des souscriptions/rachats | | |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 448,234 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE J | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | | |
| Actions rachetées durant l'exercice | | |
| Solde net des souscriptions/rachats | | |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 459,574 | |

| | En action | En montant |
|--|-----------|------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE K | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | | |
| Actions rachetées durant l'exercice | -15,872 | -16 259,91 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -15,872 | -16 259,91 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 846,974 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE R | | |
| Actions souscrites durant l'exercice | | |
| Actions rachetées durant l'exercice | -9,602 | -10 134,88 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -9,602 | -10 134,88 |
| Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice | 95,638 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE C Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE CL Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE D Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE DL Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE F Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE IL Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE J Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE K Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises | |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 29/12/2023 |
|---|---------------------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion | 91 674,20 1,12 |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE CL Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion | 11,59 1,10 |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion | 56 364,22 1,12 |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE DL Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion | 11,59 1,10 |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE F Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion | 36 116,18 0,37 |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion | 42 363,26 0,75 |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE IL Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion | 35 632,56 0,75 |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE J Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion | 36 310,60 0,75 |

| | 29/12/2023 |
|---------------------------------------|------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE K | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 10 024,65 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,12 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE R | |
| Commissions de garantie | |
| Frais de gestion fixes | 1 187,96 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,12 |
| Rétrocessions des frais de gestion | |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | |
| Titres empruntés | |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 29/12/2023 |
|-----------------------------------|--------------|--------------------------|---------------------|
| Actions | | | |
| Obligations | | | |
| TCN | | | |
| OPC | | | 1 412 123,06 |
| | FR0011683069 | MAM IMPACT GREEN BONDS I | 890 675,10 |
| | FR0013333531 | MAM SUSTAIN USA CE | 521 447,96 |
| Instruments financiers à terme | | | |
| Total des titres du groupe | | | 1 412 123,06 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 7,67 | 47,16 |
| Résultat | 798 289,69 | 380 567,95 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | | |
| Total | 798 297,36 | 380 615,11 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--------------------------------------|-------------------|------------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 134 726,61 | 62 891,22 |
| Total | 134 726,61 | 62 891,22 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---------------------------------------|--------------|-------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE CL | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 17,81 | 0,47 |
| Total | 17,81 | 0,47 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|------------------|------------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 87 008,36 | 37 802,92 |
| Report à nouveau de l'exercice | 10,57 | 7,63 |
| Capitalisation | | |
| Total | 87 018,93 | 37 810,55 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 5 179,069 | 5 150,262 |
| Distribution unitaire | 16,80 | 7,34 |
| Crédit d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat | 1 751,86 | 1 260,62 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|--------------|-------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE DL | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 17,77 | 0,47 |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | | |
| Total | 17,77 | 0,47 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 1,000 | 1,000 |
| Distribution unitaire | 17,77 | 0,47 |
| Crédit d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat | 0,37 | 0,26 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE F | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 238 540,09 | 142 427,06 |
| Total | 238 540,09 | 142 427,06 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--------------------------------------|-------------------|------------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 119 569,17 | 59 418,61 |
| Total | 119 569,17 | 59 418,61 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE IL | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 99 839,46 | 16 626,88 |
| Total | 99 839,46 | 16 626,88 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--------------------------------------|-------------------|------------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE J | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 101 738,74 | 53 952,74 |
| Total | 101 738,74 | 53 952,74 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--------------------------------------|------------------|-----------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE K | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | 15 167,53 | 6 689,39 |
| Total | 15 167,53 | 6 689,39 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|-----------------|---------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE R | | |
| Affectation | | |
| Distribution | 1 661,23 | 797,72 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,02 | |
| Capitalisation | | |
| Total | 1 661,25 | 797,72 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 95,638 | 105,240 |
| Distribution unitaire | 17,37 | 7,58 |
| Crédit d'impôt | | |
| Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat | 33,45 | 26,63 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|----------------------|--------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 17 682,84 | 21 068,38 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -1 264 851,12 | -515 013,09 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | | |
| Total | -1 247 168,28 | -493 944,71 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE C | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -254 786,24 | -118 074,85 |
| Total | -254 786,24 | -118 074,85 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------|--------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE CL | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -34,35 | -7,90 |
| Total | -34,35 | -7,90 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|--------------------|-------------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE D | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | 3 399,17 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | 17 204,18 |
| Capitalisation | -146 983,55 | -71 182,73 |
| Total | -146 983,55 | -50 579,38 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 5 179,069 | 5 150,262 |
| Distribution unitaire | | 0,66 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|---------------|--------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE DL | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -34,35 | -7,90 |
| Total | -34,35 | -7,90 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|--------------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE F | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -314 746,60 | -133 948,63 |
| Total | -314 746,60 | -133 948,63 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|-------------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE I | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -185 839,58 | -74 475,91 |
| Total | -185 839,58 | -74 475,91 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|-------------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE IL | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -155 176,01 | -35 628,90 |
| Total | -155 176,01 | -35 628,90 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|--------------------|-------------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE J | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -158 128,73 | -67 624,98 |
| Total | -158 128,73 | -67 624,98 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE K | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | |
| Capitalisation | -28 684,45 | -12 558,12 |
| Total | -28 684,45 | -12 558,12 |

| | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|--|------------------|------------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE R | | |
| Affectation | | |
| Distribution | | 44,20 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | | 420,83 |
| Capitalisation | -2 754,42 | -1 503,17 |
| Total | -2 754,42 | -1 038,14 |
| Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | 95,638 | 105,240 |
| Distribution unitaire | | 0,42 |

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Actif net Global en EUR | 24 118 939,58 | 27 997 947,91 | 34 127 694,76 | 37 471 668,70 | 40 890 797,67 |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE C en EUR | | | | | |
| Actif net | 3 806 103,08 | 5 764 080,94 | 8 127 192,33 | 8 095 227,32 | 8 226 828,23 |
| Nombre de titres | 3 707,285 | 5 422,959 | 7 186,496 | 8 395,357 | 7 785,241 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 026,65 | 1 062,90 | 1 130,89 | 964,25 | 1 056,72 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -3,30 | -2,16 | 7,46 | -14,06 | -32,72 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 5,44 | 7,41 | 4,70 | 7,49 | 17,30 |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE CL en EUR | | | | | |
| Actif net | | | | 1 015,79 | 1 113,48 |
| Nombre de titres | | | | 1,000 | 1,000 |
| Valeur liquidative unitaire | | | | 1 015,79 | 1 113,48 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | | | | -7,90 | -34,35 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | | | | 0,47 | 17,81 |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE D en EUR | | | | | |
| Actif net | 3 145 433,62 | 3 766 422,66 | 5 640 817,44 | 4 855 616,75 | 5 307 372,10 |
| Nombre de titres | 3 071,472 | 3 573,086 | 5 061,103 | 5 150,262 | 5 179,069 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 024,08 | 1 054,10 | 1 114,54 | 942,79 | 1 024,77 |
| Distribution unitaire sur +/- values nettes | | | 3,36 | 0,66 | |
| +/- values nettes unitaire non distribuées | | | 4,00 | 3,34 | |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -3,30 | -2,16 | | -13,82 | -28,38 |
| Distribution unitaire sur résultat | 5,44 | 6,77 | 4,64 | 7,34 | 16,80 |
| Crédit d'impôt unitaire | | 0,185 | 0,155 | 0,244 | (*) |

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|--------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE DL en EUR | | | | | |
| Actif net | | | | 1 015,79 | 1 113,02 |
| Nombre de titres | | | | 1,000 | 1,000 |
| Valeur liquidative unitaire | | | | 1 015,79 | 1 113,02 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | | | | -7,90 | -34,35 |
| Distribution unitaire sur résultat | | | | 0,47 | 17,77 |
| Crédit d'impôt unitaire | | | | 0,235 | (*) |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE F en EUR | | | | | |
| Actif net | 9 190 862,62 | 9 586 716,13 | 10 197 104,41 | 9 228 252,63 | 10 189 137,26 |
| Nombre de titres | 883,671 | 883,671 | 876,770 | 923,698 | 923,698 |
| Valeur liquidative unitaire | 10 400,77 | 10 848,73 | 11 630,30 | 9 990,55 | 11 030,81 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -33,39 | -21,81 | 76,47 | -145,01 | -340,74 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 131,03 | 136,61 | 133,45 | 154,19 | 258,24 |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE I en EUR | | | | | |
| Actif net | 3 438 536,31 | 4 047 067,14 | 3 937 347,26 | 5 118 501,80 | 6 008 323,45 |
| Nombre de titres | 332,770 | 376,894 | 343,330 | 521,517 | 556,525 |
| Valeur liquidative unitaire | 10 333,07 | 10 737,94 | 11 468,11 | 9 814,64 | 10 796,14 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -33,24 | -21,71 | 75,55 | -142,80 | -333,92 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 92,57 | 101,89 | 89,75 | 113,93 | 214,84 |

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE IL en EUR | | | | | |
| Actif net | | | | 4 560 858,26 | 5 016 961,93 |
| Nombre de titres | | | | 448,234 | 448,234 |
| Valeur liquidative unitaire | | | | 10 175,17 | 11 192,72 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | | | | -79,48 | -346,19 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | | | | 37,09 | 222,73 |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE J en EUR | | | | | |
| Actif net | 4 525 678,36 | 4 703 005,00 | 5 430 632,33 | 4 647 643,76 | 5 112 426,25 |
| Nombre de titres | 425,061 | 425,061 | 459,574 | 459,574 | 459,574 |
| Valeur liquidative unitaire | 10 647,12 | 11 064,30 | 11 816,66 | 10 112,93 | 11 124,27 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -20,32 | -22,37 | 77,85 | -147,14 | -344,07 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 77,36 | 100,61 | 92,47 | 117,39 | 221,37 |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE K en EUR | | | | | |
| Actif net | 1 062,43 | 16 604,52 | 673 393,81 | 860 981,61 | 926 192,38 |
| Nombre de titres | 1,000 | 15,096 | 575,407 | 862,846 | 846,974 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 062,43 | 1 099,92 | 1 170,29 | 997,83 | 1 093,53 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -1,99 | -2,23 | 7,72 | -14,55 | -33,86 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 5,07 | 12,19 | 4,85 | 7,75 | 17,90 |

| | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE R en EUR | | | | | |
| Actif net | 11 263,16 | 114 051,52 | 121 207,18 | 102 554,99 | 101 329,57 |
| Nombre de titres | 10,602 | 104,240 | 105,240 | 105,240 | 95,638 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 062,36 | 1 094,12 | 1 151,72 | 974,48 | 1 059,51 |
| Distribution unitaire sur +/- values nettes | | | 3,20 | 0,42 | |
| +/- values nettes unitaire non distribuées | | | 4,41 | 3,99 | |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -2,00 | -2,24 | | -14,28 | -28,80 |
| Distribution unitaire sur résultat | 5,14 | 11,99 | 4,80 | 7,58 | 17,37 |
| Crédit d'impôt unitaire | | 0,222 | 0,16 | 0,253 | (*) |

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | | |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ALLIANZ SE-REG | EUR | 1 925 | 465 753,75 | 1,14 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 465 753,75 | 1,14 |
| BELGIQUE | | | | |
| UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB | EUR | 5 801 | 457 698,90 | 1,12 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 457 698,90 | 1,12 |
| FINLANDE | | | | |
| KONE OY B NEW | EUR | 13 261 | 598 866,76 | 1,46 |
| TOTAL FINLANDE | | | 598 866,76 | 1,46 |
| FRANCE | | | | |
| AIR LIQUIDE | EUR | 2 849 | 501 765,88 | 1,22 |
| AXA | EUR | 14 242 | 419 996,58 | 1,03 |
| BNP PARIBAS | EUR | 8 350 | 522 626,50 | 1,28 |
| BUREAU VERITAS SA | EUR | 20 135 | 460 487,45 | 1,13 |
| CAPGEMINI SE | EUR | 2 719 | 513 211,25 | 1,25 |
| ENGIE | EUR | 26 121 | 415 794,08 | 1,02 |
| ESSILORLUXOTTICA | EUR | 3 380 | 613 808,00 | 1,50 |
| L'OREAL | EUR | 1 665 | 750 332,25 | 1,84 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | EUR | 2 570 | 467 174,60 | 1,14 |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT | EUR | 12 498 | 356 942,88 | 0,87 |
| VINCI SA | EUR | 2 791 | 317 336,70 | 0,78 |
| TOTAL FRANCE | | | 5 339 476,17 | 13,06 |
| IRLANDE | | | | |
| KERRY GROUP PLC-A | EUR | 8 665 | 681 588,90 | 1,67 |
| TOTAL IRLANDE | | | 681 588,90 | 1,67 |
| ITALIE | | | | |
| INTESA SANPAOLO | EUR | 181 931 | 480 934,60 | 1,18 |
| TOTAL ITALIE | | | 480 934,60 | 1,18 |
| NORVEGE | | | | |
| ORKLA ASA | NOK | 73 099 | 512 710,75 | 1,25 |
| TOTAL NORVEGE | | | 512 710,75 | 1,25 |
| PAYS-BAS | | | | |
| ASML HOLDING NV | EUR | 980 | 668 066,00 | 1,63 |
| STELLANTIS NV | EUR | 19 000 | 401 850,00 | 0,99 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 1 069 916,00 | 2,62 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| INTERTEK GROUP | GBP | 10 808 | 528 056,71 | 1,29 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 528 056,71 | 1,29 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 10 135 002,54 | 24,79 |
| TOTAL Actions et valeurs assimilées | | | 10 135 002,54 | 24,79 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|---------------------|--------------|
| Obligations et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ALLIANZ SE 2.625% PERP | EUR | 200 000 | 153 952,38 | 0,38 |
| AMPRION 3.875% 07-09-28 EMTN | EUR | 400 000 | 417 877,27 | 1,02 |
| COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 5.25% 25-03-29 | EUR | 400 000 | 426 463,70 | 1,04 |
| HENKEL AG AND COKGAA 2.625% 13-09-27 | EUR | 600 000 | 602 236,67 | 1,48 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 1 600 530,02 | 3,92 |
| AUTRICHE | | | | |
| BAWAG GROUP 6.75% 24-02-34 | EUR | 300 000 | 308 147,18 | 0,75 |
| TOTAL AUTRICHE | | | 308 147,18 | 0,75 |
| ESPAGNE | | | | |
| ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 5.125% 23-04-31 | EUR | 500 000 | 533 563,48 | 1,31 |
| BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29 | EUR | 400 000 | 432 383,41 | 1,05 |
| BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29 | EUR | 400 000 | 429 214,36 | 1,04 |
| BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.875% 18-10-31 | EUR | 500 000 | 538 310,57 | 1,32 |
| BANCO SANTANDER SA EUAR10+0.05% PERP | EUR | 400 000 | 310 464,67 | 0,76 |
| IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28 | EUR | 700 000 | 712 744,25 | 1,75 |
| INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 3.05% 31-10-27 | EUR | 800 000 | 816 098,67 | 2,00 |
| NCG BAN 5.875% 02-04-30 EMTN | EUR | 600 000 | 648 370,97 | 1,59 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 4 421 150,38 | 10,82 |
| ETATS-UNIS | | | | |
| BOOKING 0.5% 08-03-28 | EUR | 500 000 | 456 266,01 | 1,12 |
| CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.125% 29-05-28 | EUR | 100 000 | 103 497,97 | 0,25 |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 559 763,98 | 1,37 |
| FRANCE | | | | |
| ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13-04-26 | EUR | 400 000 | 417 032,72 | 1,02 |
| AXASA 3 7/8 05/20/49 | EUR | 275 000 | 275 152,92 | 0,68 |
| BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL EUAR10+0.1% PERP | EUR | 400 000 | 333 317,00 | 0,81 |
| BNP PAR 4.375% 13-01-29 EMTN | EUR | 700 000 | 755 356,96 | 1,85 |
| BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN | EUR | 500 000 | 517 420,20 | 1,27 |
| BQ POSTALE 5.5% 05-03-34 | EUR | 400 000 | 437 495,22 | 1,07 |
| CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 3.0% 25-11-27 | EUR | 400 000 | 407 346,69 | 1,00 |
| CARREFOUR 4.375% 14-11-31 EMTN | EUR | 300 000 | 320 322,53 | 0,78 |
| CNP ASSURANCE TV04-PERP | EUR | 400 000 | 326 935,33 | 0,80 |
| COFACE S A E 5.75% 28-11-33 | EUR | 300 000 | 313 110,22 | 0,76 |
| COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN | EUR | 300 000 | 312 806,89 | 0,76 |
| CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29 | EUR | 800 000 | 732 640,42 | 1,79 |
| DANONE 3.706% 13-11-29 EMTN | EUR | 300 000 | 314 458,23 | 0,77 |
| EDF 3.75% 05-06-27 EMTN | EUR | 300 000 | 306 912,39 | 0,75 |
| GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP | EUR | 200 000 | 208 659,93 | 0,51 |
| ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30 | EUR | 400 000 | 331 876,95 | 0,81 |
| ILIAD 5.375% 15-02-29 | EUR | 200 000 | 206 179,59 | 0,51 |
| LA MONDIALE 4.375% PERP | EUR | 300 000 | 273 444,61 | 0,67 |
| PAPREC 6.5% 17-11-27 | EUR | 200 000 | 215 836,57 | 0,52 |
| PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27 | EUR | 300 000 | 310 674,53 | 0,76 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28 | EUR | 300 000 | 270 401,65 | 0,66 |
| SG 4.75% 28-09-29 | EUR | 300 000 | 316 726,14 | 0,78 |
| SG 5.25% 06-09-32 EMTN | EUR | 400 000 | 422 525,87 | 1,03 |
| SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 02-11-27 | EUR | 200 000 | 203 828,74 | 0,50 |
| SOGECAP 6.5% 16-05-44 | EUR | 200 000 | 217 987,92 | 0,54 |
| SUEZ SACA 4.5% 13-11-33 EMTN | EUR | 400 000 | 429 846,20 | 1,05 |
| UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30 | EUR | 300 000 | 309 606,66 | 0,76 |
| VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28 | EUR | 300 000 | 283 745,80 | 0,69 |
| WORLDLINE 4.125% 12-09-28 EMTN | EUR | 300 000 | 301 662,20 | 0,74 |
| WPP FINANCE 4.125% 30-05-28 | EUR | 500 000 | 528 594,84 | 1,29 |
| TOTAL FRANCE | | | 10 601 905,92 | 25,93 |
| IRLANDE | | | | |
| AIB GROUP 5.75% 16-02-29 | EUR | 500 000 | 563 479,25 | 1,37 |
| VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29 | EUR | 600 000 | 624 591,56 | 1,53 |
| TOTAL IRLANDE | | | 1 188 070,81 | 2,90 |
| ITALIE | | | | |
| BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN | EUR | 300 000 | 310 950,84 | 0,76 |
| BANCO BPM 6.0% 13-09-26 EMTN | EUR | 380 000 | 408 160,15 | 1,00 |
| HERA 2.5% 25-05-29 EMTN | EUR | 300 000 | 294 030,67 | 0,72 |
| INTE 9.125% PERP | EUR | 300 000 | 339 648,31 | 0,83 |
| LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN | EUR | 200 000 | 207 625,02 | 0,50 |
| SNAM 0.0% 07-12-28 EMTN | EUR | 500 000 | 429 412,50 | 1,05 |
| TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33 | EUR | 400 000 | 419 953,01 | 1,03 |
| TOTAL ITALIE | | | 2 409 780,50 | 5,89 |
| JAPON | | | | |
| NIDEC 0.046% 30-03-26 | EUR | 400 000 | 370 936,26 | 0,91 |
| TOTAL JAPON | | | 370 936,26 | 0,91 |
| LUXEMBOURG | | | | |
| DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28 | EUR | 200 000 | 175 468,30 | 0,43 |
| EUROFINS SCIENTIFIC SE 4.75% 06-09-30 | EUR | 200 000 | 214 149,80 | 0,52 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 389 618,10 | 0,95 |
| PAYS-BAS | | | | |
| ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28 | EUR | 400 000 | 406 455,58 | 0,99 |
| COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.1% PERP | EUR | 400 000 | 330 681,40 | 0,81 |
| DE VOLKSBANK NV 1.75% 22-10-30 | EUR | 400 000 | 378 370,17 | 0,93 |
| FERROVIAL SE 4.375% 13-09-30 | EUR | 500 000 | 534 271,49 | 1,31 |
| KPN 6.0% PERP | EUR | 200 000 | 207 513,23 | 0,50 |
| NIBC BANK NV 6.0% 16-11-28 | EUR | 200 000 | 214 246,77 | 0,53 |
| OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15-05-28 | EUR | 300 000 | 317 323,00 | 0,77 |
| POSTNL NV 0.625% 23-09-26 | EUR | 600 000 | 556 516,08 | 1,36 |
| STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26 | EUR | 600 000 | 549 066,00 | 1,35 |
| TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP | EUR | 200 000 | 218 315,46 | 0,54 |
| TENN 1.75% 04-06-27 EMTN | EUR | 300 000 | 293 618,83 | 0,71 |
| VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.5% PERP | EUR | 300 000 | 333 994,57 | 0,82 |
| ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29 | EUR | 200 000 | 216 787,63 | 0,53 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 4 557 160,21 | 11,15 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| PORTUGAL | | | | |
| BCP 5.625% 02-10-26 EMTN | EUR | 200 000 | 208 474,61 | 0,50 |
| ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83 | EUR | 200 000 | 215 998,23 | 0,53 |
| TOTAL PORTUGAL | | | 424 472,84 | 1,03 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| BRITEL 2 3/4 08/30/27 | EUR | 600 000 | 599 371,33 | 1,46 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 599 371,33 | 1,46 |
| SUEDE | | | | |
| ELECTROLUX AB 4.5% 29-09-28 | EUR | 500 000 | 518 531,64 | 1,27 |
| TOTAL SUEDE | | | 518 531,64 | 1,27 |
| SUISSE | | | | |
| ZURCHER KANTONALBANK 2.02% 13-04-28 | EUR | 400 000 | 385 240,27 | 0,94 |
| TOTAL SUISSE | | | 385 240,27 | 0,94 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 28 334 679,44 | 69,29 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | | 28 334 679,44 | 69,29 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| MAM IMPACT GREEN BONDS I | EUR | 90 | 890 675,10 | 2,17 |
| MAM SUSTAIN USA CE | USD | 20 000 | 521 447,96 | 1,28 |
| TOTAL FRANCE | | | 1 412 123,06 | 3,45 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 1 412 123,06 | 3,45 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 1 412 123,06 | 3,45 |
| Instrument financier à terme | | | | |
| Engagements à terme fermes | | | | |
| Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | | |
| EURO BUND 0324 | EUR | -7 | -16 030,00 | -0,04 |
| TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | -16 030,00 | -0,04 |
| TOTAL Engagements à terme fermes | | | -16 030,00 | -0,04 |
| TOTAL Instrument financier à terme | | | -16 030,00 | -0,04 |
| Appel de marge | | | | |
| APPEL MARGE CACEIS | EUR | 16 030 | 16 030,00 | 0,04 |
| TOTAL Appel de marge | | | 16 030,00 | 0,04 |
| Créances | | | 22 603,40 | 0,06 |
| Dettes | | | -26 605,15 | -0,07 |
| Comptes financiers | | | 1 012 994,38 | 2,48 |
| Actif net | | | 40 890 797,67 | 100,00 |

| | | | | |
|--------------------------------|-----|-----------|-----------|--|
| Action PORTEURS D'ESPERANCE D | EUR | 5 179,069 | 1 024,77 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE R | EUR | 95,638 | 1 059,51 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE DL | EUR | 1,000 | 1 113,02 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE IL | EUR | 448,234 | 11 192,72 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE C | EUR | 7 785,241 | 1 056,72 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE CL | EUR | 1,000 | 1 113,48 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE J | EUR | 459,574 | 11 124,27 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE I | EUR | 556,525 | 10 796,14 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE K | EUR | 846,974 | 1 093,53 | |
| Action PORTEURS D'ESPERANCE F | EUR | 923,698 | 11 030,81 | |

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action PORTEURS D'ESPERANCE D

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|------------------|------------|--------------|------------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 67 276,11 | EUR | 12,99 | EUR |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 19 732,25 | EUR | 3,81 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Revenus non déclarables et non imposables | | | | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | | | | |
| TOTAL | 87 008,36 | EUR | 16,80 | EUR |

Décomposition du coupon : Action PORTEURS D'ESPERANCE DL

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|--------------|------------|--------------|------------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 13,62 | EUR | 13,62 | EUR |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 4,15 | EUR | 4,15 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Revenus non déclarables et non imposables | | | | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | | | | |
| TOTAL | 17,77 | EUR | 17,77 | EUR |

Décomposition du coupon : Action PORTEURS D'ESPERANCE R

| | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--|-----------------|------------|--------------|------------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 1 284,42 | EUR | 13,43 | EUR |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 376,81 | EUR | 3,94 | EUR |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | | | | |
| Revenus non déclarables et non imposables | | | | |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values | | | | |
| TOTAL | 1 661,23 | EUR | 17,37 | EUR |

7. ANNEXE(S)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Porteurs d'Espérance - Action IL (ISIN : FR001400AU40)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Nom de l'initiateur : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.meeschaert-am.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/11/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Porteurs d'Espérance (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 05 avril 2018 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PORTEURS D'ESPÉRANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financiers. L'application de critères extrafinanciers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert AM utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de ISS ESG, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son process de gestion. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique.

L'univers de départ Obligations est constitué d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés par Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à

un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600 le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européenne encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal ou la bioéthique. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés des indices.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les

collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 70% ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index + 30% Euro Stoxx NTR

Affectation des revenus : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.meeschaert-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|--------------------|--|------------------------------|--|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 5 960 € | 6 930 € |
| | Rendement annuel moyen | -40.39% | -11.51% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 870 € | 9 380 € |
| | Rendement annuel moyen | -11.33% | -2.10% |
| Intmédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 250 € | 10 460 € |
| | Rendement annuel moyen | 2.53% | 1.51% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 11 360 € | 11 480 € |
| | Rendement annuel moyen | 13.60% | 4.71% |

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre mars 2019 et mars 2022 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|--|---------------------------|--|
| Coûts totaux | 127 € | 403 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1.27% | 1.29% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.80% avant déduction des coûts et de 1.51% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0 Euro |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 Euro |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.11% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 111 Euro |
| Coûts de transaction | 0.16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 16 Euro |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 Euro |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/funds/porteurs-d-esperance/shares/FR001400AU40>. Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 8. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/demarche>. **Modalités de partage** : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement au fonds de dotation "Lourdes United", 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'associé. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org. Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Porteurs d'Espérance - Action R (ISIN : FR0013402104)**Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT**

Nom de l'initiateur : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.meeschaert-am.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/11/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Porteurs d'Espérance (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 05 avril 2018 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PORTEURS D'ESPERANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financiers. L'application de critères extrafinanciers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert AM utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de ISS ESG, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son process de gestion. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique.

L'univers de départ Obligations est constitué d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère)

3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600 le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européenne encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal ou la bioéthique. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés des indices.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La

SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme

(futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 70% ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index + 30% Euro Stoxx NTR

Affectation des revenus : Distribution

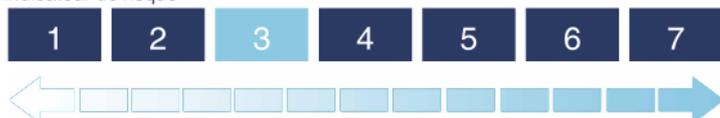
Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.meeschaert-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit

Risque de perte en capital

Garantie : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|----------------------|--|------------------------------|--|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 5 790 € | 6 710 € |
| | Rendement annuel moyen | -42.10% | -12.47% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 340 € | 9 120 € |
| | Rendement annuel moyen | -16.57% | -3.02% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 310 € | 10 520 € |
| | Rendement annuel moyen | 3.05% | 1.70% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 12 100 € | 12 100 € |
| | Rendement annuel moyen | 20.96% | 6.57% |

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre février 2017 et février 2020 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|--|---------------------------|--|
| Coûts totaux | 129 € | 411 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1.29% | 1.31% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.01% avant déduction des coûts et de 1.70% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0 Euro |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 Euro |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.13% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 113 Euro |
| Coûts de transaction | 0.16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 16 Euro |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 Euro |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/funds/porteurs-d-esperance/shares/FR0013402104>. Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 8. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/demarche>

Modalités de partage : Chaque année le souscripteur de l'action R s'engage à verser à la Fondation Le Foyer de Charité sous la forme d'un don, 50 % des sommes distribuées pour l'action R de la SICAV. Ce don est assorti d'un reçu fiscal. La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Le Foyer de Charité, 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'associé.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org. Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Porteurs d'Espérance - Action I (ISIN : FR0013314812)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Nom de l'initiateur : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.meeschaert-am.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/11/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Porteurs d'Espérance (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 05 avril 2018 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PORTEURS D'ESPERANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleurs pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financiers. L'application de critères extrafinanciers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert AM utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de ISS ESG, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son process de gestion. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique.

L'univers de départ Obligations est constitué d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés par Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un

niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600 le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européenne encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal ou la bioéthique. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés des indices.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les

collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 70% ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index + 30% Euro Stoxx NTR

Affectation des revenus : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.meeschaert-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur : **Risque de crédit**

Risque de perte en capital

Garantie : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

| Période de détention recommandée : 3 ans | | | |
|--|--|------------------------------|--|
| Exemple d'investissement : 10 000 € | | | |
| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 5 790 € | 6 710 € |
| | Rendement annuel moyen | -42.14% | -12.47% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 440 € | 9 200 € |
| | Rendement annuel moyen | -15.61% | -2.72% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 300 € | 10 440 € |
| | Rendement annuel moyen | 3.02% | 1.44% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 12 010 € | 12 310 € |
| | Rendement annuel moyen | 20.11% | 7.18% |

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2020, intermédiaire entre février 2016 et février 2019 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|--|------------------------------|---|
| Coûts totaux | 92 € | 290 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 0.92% | 0.93% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.37% avant déduction des coûts et de 1.44% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0 Euro |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 Euro |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0.76% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 76 Euro |
| Coûts de transaction | 0.16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 16 Euro |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 Euro |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/funds/porteurs-d-esperance/shares/FR0013314812>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 8. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/demarche>

Modalités de partage : Action (I) : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Notre Dame, 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'associé. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Porteurs d'Espérance - Action J (ISIN : FR0013402112)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Nom de l'initiateur : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.meeschaert-am.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/11/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Porteurs d'Espérance (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 05 avril 2018 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PORTEURS D'ESPERANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financiers. L'application de critères extrafinanciers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert AM utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de ISS ESG, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son process de gestion. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique.

L'univers de départ Obligations est constitué d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus

sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600 le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européenne encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal ou la bioéthique. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés des indices.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas

déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme

(futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 70% ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index + 30% Euro Stoxx NTR

Affectation des revenus : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.meeschaert-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|----------------------|--|------------------------------|--|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 5 790 € | 6 710 € |
| | Rendement annuel moyen | -42.10% | -12.46% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 440 € | 9 290 € |
| | Rendement annuel moyen | -15.61% | -2.41% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 320 € | 10 630 € |
| | Rendement annuel moyen | 3.20% | 2.07% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 12 010 € | 12 230 € |
| | Rendement annuel moyen | 20.11% | 6.95% |

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre février 2017 et février 2020 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de

montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|--|------------------------------|---|
| Coûts totaux | 92 € | 295 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 0.92% | 0.94% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.01% avant déduction des coûts et de 2.07% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0 Euro |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 Euro |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0.76% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 76 Euro |
| Coûts de transaction | 0.16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 16 Euro |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 Euro |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/funds/porteurs-d-esperance/shares/FR0013402112>. Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 8. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/demarche>. **Modalités de partage** : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Le Foyer de Charité, 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'associé. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org. Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Porteurs d'Espérance - Action F (ISIN : FR0013314804)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Nom de l'initiateur : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.meeschaert-am.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/11/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Porteurs d'Espérance (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 05 avril 2018 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PORTEURS D'ESPERANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financiers. L'application de critères extrafinanciers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert AM utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de ISS ESG, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son processus de gestion. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique. L'univers de départ Obligations est constitué d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés par Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating

le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement. L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600 le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européenne encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal ou la bioéthique. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés des indices. La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires). Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ». La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20%

maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur

des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 70% ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index + 30% Euro Stoxx NTR

Affectation des revenus : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.meeschaert-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur:

Risque de crédit

Risque de perte en capital

Garantie : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans |
|----------------------|--|------------------------------------|----------------------------|
| | | (Période de détention recommandée) | |
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 5 790 € | 6 710 € |
| | Rendement annuel moyen | -42.13% | -12.46% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 470 € | 9 310 € |
| | Rendement annuel moyen | -15.29% | -2.34% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 340 € | 10 560 € |
| | Rendement annuel moyen | 3.44% | 1.85% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 12 060 € | 12 450 € |
| | Rendement annuel moyen | 20.55% | 7.58% |

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2020, intermédiaire entre février 2016 et février 2019 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de

montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|--|---------------------------|--|
| Coûts totaux | 56 € | 179 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 0.56% | 0.57% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.42% avant déduction des coûts et de 1.85% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0 Euro |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 Euro |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0.38% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 38 Euro |
| Coûts de transaction | 0.18% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 18 Euro |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 Euro |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : FR0013314804. Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 8. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/demarche>

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Porteurs d'Espérance - Action D (ISIN : FR0013314895)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Nom de l'initiateur : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.meeschaert-am.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le numéro GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/11/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Porteurs d'Espérance (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 05 avril 2018 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PORTEURS D'ESPERANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financiers. L'application de critères extrafinanciers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert AM utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de ISS ESG, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son processus de gestion. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique. L'univers de départ Obligations est constitué d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de

controverses le plus sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600 le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européenne encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal ou la bioéthique. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés des indices.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires). Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ». La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas

déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales

publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 70% ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index + 30% Euro Stoxx NTR

Affectation des revenus : Distribution

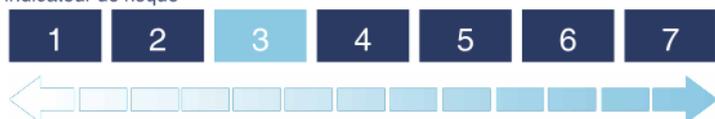
Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.meeschaert-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur:

Risque de crédit

Risque de perte en capital

Garantie : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|----------------------|--|------------------------------|---|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 5 790 € | 6 710 € |
| | Rendement annuel moyen | -42.14% | -12.47% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 410 € | 9 100 € |
| | Rendement annuel moyen | -15.93% | -3.09% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 260 € | 10 320 € |
| | Rendement annuel moyen | 2.61% | 1.05% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 11 970 € | 12 170 € |
| | Rendement annuel moyen | 19.66% | 6.77% |

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2020, intermédiaire entre février 2016 et février 2019 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|--|------------------------------|---|
| Coûts totaux | 129 € | 404 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1.29% | 1.30% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.35% avant déduction des coûts et de 1.05% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0 Euro |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 Euro |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.13% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 113 Euro |
| Coûts de transaction | 0.16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 16 Euro |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 Euro |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

<https://meeschaert-am.com/funds/porteurs-d-esperance/shares/FR0013314895> Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 8. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/demarche>

Modalités de partage : Chaque année le souscripteur de l'action D s'engage à verser à la Fondation Notre Dame sous la forme d'un don, 50 % des sommes distribuées pour l'action D de la SICAV. Ce don est assorti d'un reçu fiscal. La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Notre Dame, 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas l'associé.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Porteurs d'Espérance - Action C (ISIN : FR0013314903)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Nom de l'initiateur : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.meeschaert-am.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/11/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Porteurs d'Espérance (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 05 avril 2018 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PORTEURS D'ESPERANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financiers. L'application de critères extrafinanciers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert AM utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de ISS ESG, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son processus de gestion. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique. L'univers de départ Obligations est constitué d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de

controverses le plus sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement. L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600 le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européenne encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal ou la bioéthique. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés des indices. La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires). Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ». La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de

pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra

intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 70% ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index + 30% Euro Stoxx NTR

Affectation des revenus : Capitalisation

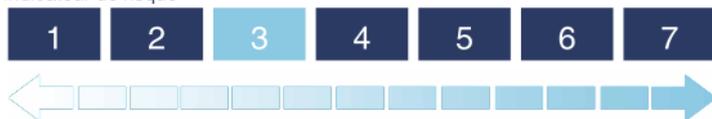
Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.meeschaert-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

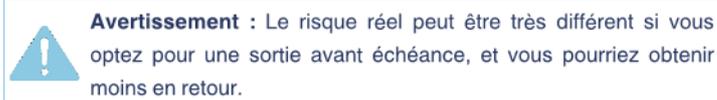
Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|----------------------|--|------------------------------|--|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 5 790 € | 6 710 € |
| | Rendement annuel moyen | -42.14% | -12.47% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 410 € | 9 100 € |
| | Rendement annuel moyen | -15.93% | -3.09% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 260 € | 10 320 € |
| | Rendement annuel moyen | 2.61% | 1.05% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 11 970 € | 12 170 € |
| | Rendement annuel moyen | 19.66% | 6.77% |

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2020, intermédiaire entre février 2016 et février 2019 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|--|---------------------------|--|
| Coûts totaux | 129 € | 404 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1.29% | 1.30% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.35% avant déduction des coûts et de 1.05% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0 Euro |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 Euro |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.13% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 113 Euro |
| Coûts de transaction | 0.16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 16 Euro |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 Euro |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/funds/porteurs-d-esperance/shares/FR0013314903>. Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 8. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/demarche>

Modalités de partage : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Notre Dame, 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas l'associé. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Porteurs d'Espérance - Action DL (ISIN : FR001400AU65)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Nom de l'initiateur : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.meeschaert-am.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/11/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Porteurs d'Espérance (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 05 avril 2018 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PORTEURS D'ESPERANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financiers. L'application de critères extrafinanciers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert AM utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de ISS ESG, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son processus de gestion. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique.

L'univers de départ Obligations est constitué d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus

sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600 le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européenne encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal ou la bioéthique. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés des indices.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas

déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme

(futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 70% ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index + 30% Euro Stoxx NTR

Affectation des revenus : Distribution

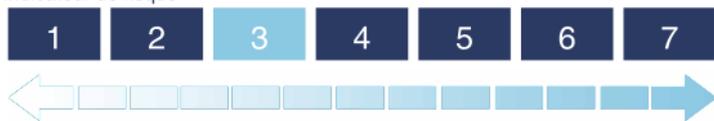
Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.meeschaert-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|----------------------|--|------------------------------|--|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 5 960 € | 6 930 € |
| | Rendement annuel moyen | -40.39% | -11.51% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 830 € | 9 270 € |
| | Rendement annuel moyen | -11.67% | -2.48% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 210 € | 10 330 € |
| | Rendement annuel moyen | 2.11% | 1.10% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 11 320 € | 11 340 € |
| | Rendement annuel moyen | 13.15% | 4.29% |

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre mars 2019 et mars 2022 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|--|---------------------------|--|
| Coûts totaux | 129 € | 404 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1.29% | 1.30% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.41% avant déduction des coûts et de 1.10% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0 Euro |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 Euro |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.13% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 113 Euro |
| Coûts de transaction | 0.16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 16 Euro |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 Euro |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/funds/porteurs-d-esperance/shares/FR001400AU65>. Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 8. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/demarche>

Modalités de partage : Chaque année le souscripteur de l'action DL s'engage à verser au fonds de dotation "Lourdes United" sous la forme d'un don, 50 % des sommes distribuées pour l'action DL de la SICAV. Ce don est assorti d'un reçu fiscal. La Société de Gestion s'engage à verser annuellement au fonds de dotation "Lourdes United", 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas l'associé.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org. Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Porteurs d'Espérance - Action K (ISIN : FR0013402096)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Nom de l'initiateur : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.meeschaert-am.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/11/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Porteurs d'Espérance (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 05 avril 2018 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PORTEURS D'ESPERANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financiers. L'application de critères extrafinanciers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert AM utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de ISS ESG, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son process de gestion. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique. L'univers de départ Obligations est constitué d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de

controverses le plus sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement. L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600 le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européenne encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal ou la bioéthique. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés des indices. La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires). Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires »

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de

sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures,

options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 70% ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index + 30% Euro Stoxx NTR

Affectation des revenus : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.meeschaert-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|----------------------|--|------------------------------|--|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 5 790 € | 6 710 € |
| | Rendement annuel moyen | -42.11% | -12.47% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 410 € | 9 190 € |
| | Rendement annuel moyen | -15.92% | -2.78% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 280 € | 10 520 € |
| | Rendement annuel moyen | 2.82% | 1.70% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 11 970 € | 12 100 € |
| | Rendement annuel moyen | 19.66% | 6.57% |

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre février 2017 et février 2020 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de

montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|--|------------------------------|--|
| Coûts totaux | 127 € | 405 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1.27% | 1.29% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.99% avant déduction des coûts et de 1.70% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0 Euro |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 Euro |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.11% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 111 Euro |
| Coûts de transaction | 0.16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 16 Euro |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 Euro |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/funds/porteurs-d-esperance/shares/FR0013402096> Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 8. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/demarche>

Modalités de partage : Chaque année le souscripteur de l'action R s'engage à verser à la Fondation Le Foyer de Charité sous la forme d'un don, 50 % des sommes distribuées pour l'action R de la SICAV. Ce don est assorti d'un reçu fiscal. Actions (K) et (R) : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Le Foyer de Charité, 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs du fonds. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'associé.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**Porteurs d'Espérance - Action CL (ISIN : FR001400AU57)****Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT**

Nom de l'initiateur : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Site internet : www.meeschaert-am.com

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le 01 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PORTEURS D'ESPERANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-040-00025 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 06/11/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Porteurs d'Espérance (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 05 avril 2018 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PORTEURS D'ESPÉRANCE a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La SICAV n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financiers. L'application de critères extrafinanciers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert AM utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de ISS ESG, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son process de gestion. La SICAV sélectionnera des valeurs éligibles respectant les principes d'éthique sociale correspondant à l'enseignement social de l'Eglise catholique.

L'univers de départ Obligations est constitué d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indices ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés par Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à

un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs 4/ Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs. La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers. L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers. L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600 le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européenne encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans la pornographie, les jeux d'argent, l'armement illégal ou la bioéthique. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés des indices.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV s'engage sur les objectifs de durabilité suivants : - Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé). - Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO2eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net. La SICAV investira dans des produits d'actions entre 10% et 50% de son actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. La SICAV privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20% maximum de l'actif net en petites capitalisations). La SICAV peut investir entre 50% et 100% de son actif net, en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori. L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Les produits de taux pourront être investis en titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield" dans la limite de 50%. La SICAV pourra investir exclusivement dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20%. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50% de son actif net. La SICAV pourra investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20%. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les

collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 70% ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index + 30% Euro Stoxx NTR

Affectation des revenus : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.meeschaert-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - Service Clients – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|----------------------|--|------------------------------|--|
| Minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 5 960 € | 6 930 € |
| | Rendement annuel moyen | -40.39% | -11.51% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8 830 € | 9 270 € |
| | Rendement annuel moyen | -11.67% | -2.48% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 10 210 € | 10 330 € |
| | Rendement annuel moyen | 2.11% | 1.10% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 11 320 € | 11 340 € |
| | Rendement annuel moyen | 13.15% | 4.29% |

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre mars 2019 et mars 2022 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de

montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée) |
|--|------------------------------|---|
| Coûts totaux | 129 € | 404 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1.29% | 1.30% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.41% avant déduction des coûts et de 1.10% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 0 Euro |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 0 Euro |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1.13% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 113 Euro |
| Coûts de transaction | 0.16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 16 Euro |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 Euro |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT : veuillez contacter la société MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT, par courriel (contact-mam@meeschaert.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité MAM – MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT – Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/funds/porteurs-d-esperance/shares/FR001400AU57>. Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 8. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://meeschaert-am.com/investissement-responsable/demarche>.

Modalités de partage : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement au fonds de dotation "Lourdes United", 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas l'associé. Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT et ne soit pas satisfait de la réponse de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: PORTEUR D'ESPERANCE
 Identifiant d'entité juridique : 9695002OIZI443BFVK88

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

| ●● <input type="checkbox"/> Oui | ●● <input checked="" type="checkbox"/> Non |
|--|--|
| <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 73,46% d'investissements durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p> |

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par la SICAV sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entièreté des émetteurs présents dans la SICAV au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégée au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille:

Intensité carbone à fin 2023 : 87.08 tCO₂e/M€ de CA

La part des sociétés ayant formalisée une démarche SBTi avec des objectifs ambitieux était de 83%.

Taux de fréquence des accidents à fin 2023 : 0,39 accident par 200 000h travaillées

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La SICAV promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) avec pour objectif une proportion minimale de 25% d'investissement durable. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

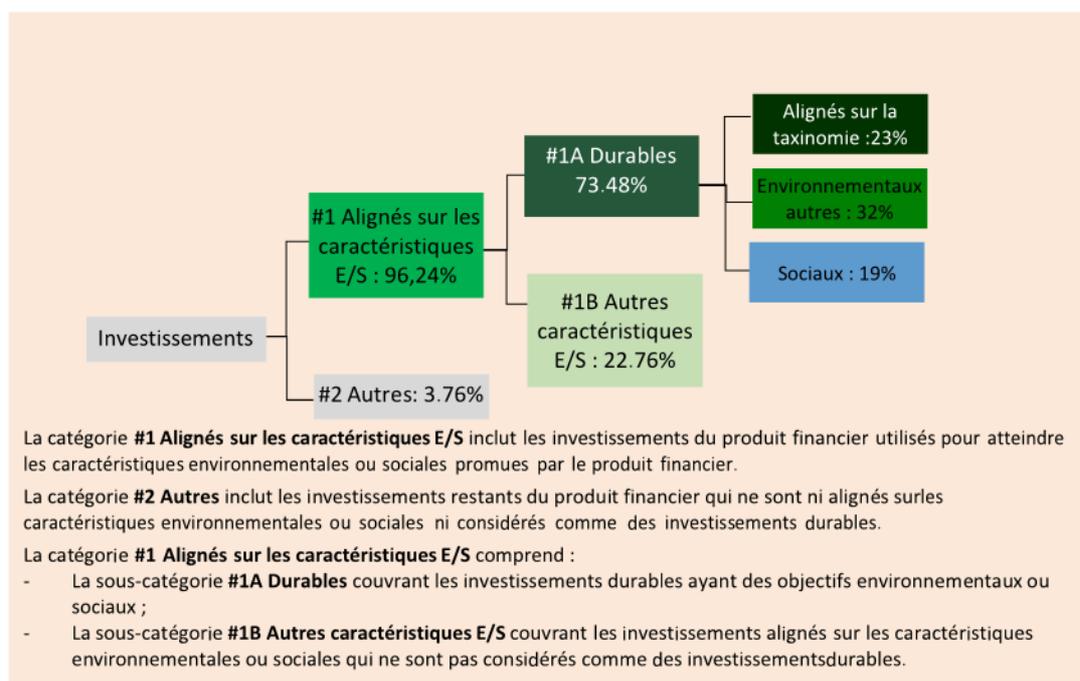
| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------|-------------------|
| <i>Instituto Credito Oficial</i> | <i>Financière</i> | 2.05% | <i>Espagne</i> |
| <i>BNP</i> | <i>Banque</i> | 1.89% | <i>France</i> |
| <i>L'oreal</i> | <i>Consommation</i> | 1.88% | <i>France</i> |
| <i>Crédit Mutuel</i> | <i>Banque</i> | 1.84% | <i>France</i> |
| <i>Iberdrola</i> | <i>Services aux collectivités</i> | 1.79% | <i>Espagne</i> |
| <i>Kerry</i> | <i>Consommation</i> | 1.71% | <i>Irlande</i> |
| <i>ASML</i> | <i>Technologie</i> | 1.68% | <i>Allemagne</i> |
| <i>NCG Bank</i> | <i>Banque</i> | 1.63% | <i>France</i> |
| <i>Vodafone</i> | <i>Telecommunication</i> | 1.57% | <i>Angleterre</i> |
| <i>EssilorLuxottica</i> | <i>Santé</i> | 1.54% | <i>France</i> |



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

| | |
|----------------------------|--------|
| Consumer Discretionary | 3,63% |
| Consumer Staples | 7,98% |
| FCP | 3,54% |
| Financials | 45,52% |
| Healthcare | 3,22% |
| Industrials | 13,99% |
| Information Technology | 4,86% |
| Materials | 1,97% |
| Real Estate | 2,39% |
| Telecommunication Services | 2,54% |
| Utilities | 10,35% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

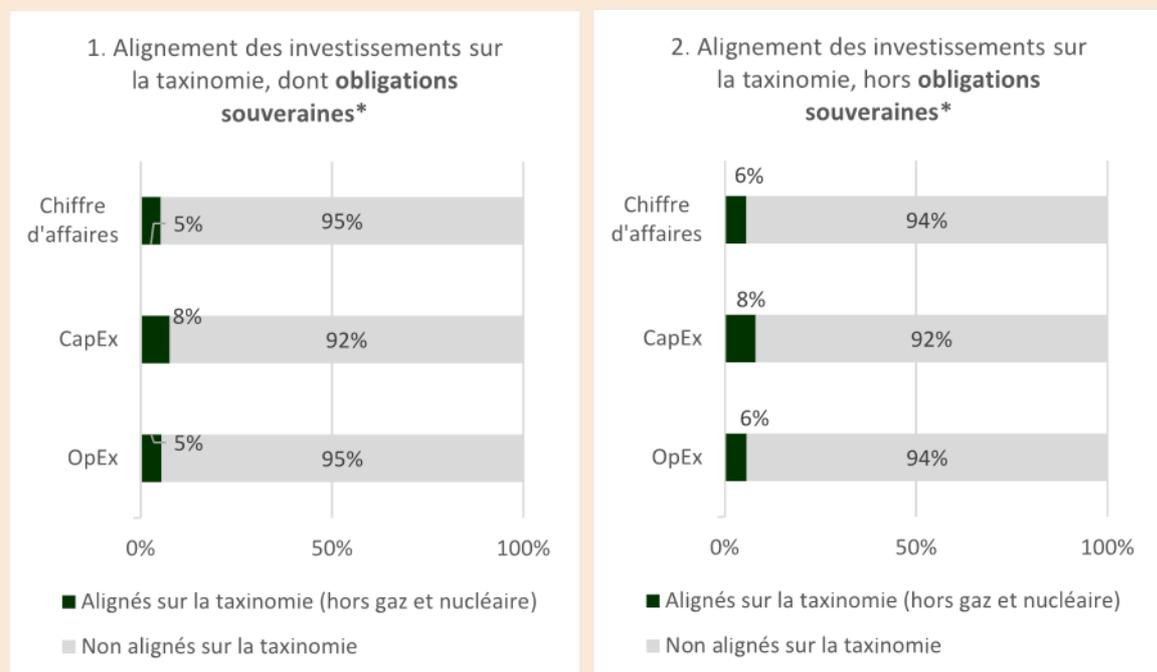
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente x% des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Intégrant les souverains:

Revenus : habilitantes 2.40%; transitoires 0,17 %

Capex : habilitantes 3.39%; transitoires 0,13%

Opex : habilitantes 2.48%; transitoires 0,00%

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 2.56%; transitoires 0,19%

Capex : habilitantes 3.62%; transitoires 0,14%

Opex : habilitantes 2.645%; transitoires 0,00%

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage est calculé grâce aux données de Sustainalytics, il a évolué à la baisse passant de 9% à 5%.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

32% des actifs de la SICAV (hors liquidités) étaient des investissements durables avec un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE, soit 43% du total des investissements durables avec un objectif



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

19% des actifs de la SICAV (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale, soit 26% du total des investissements durables de la SICAV.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

3.76% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui n'ont pas été sélectionnés dans le cadre du processus ESG du fonds car hors univers.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Section non applicable, l'indice de référence n'est pas défini par des caractéristiques ESG.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*